



CSE réseau • 3

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Novembre 2022

Les 16 et 17 novembre dernier se sont tenues 2 nouvelles journées de débats, sur les points à l'ordre du jour du CSE du Réseau France 3 pour le mois de novembre.

Après le premier point (consacré à l'approbation de PV de précédents CSE), voici l'essentiel à retenir sur les points suivants.

[Retour sur le cse central des 18 et 19 octobre](#)

Dans cette instance, il a été question de la situation générale de l'entreprise (avec un contexte difficile, entre notamment les futures finances, le futur contrat d'objectifs et de moyens à compter de 2024). À l'ordre du jour également, l'évocation du plan de sobriété énergétique, mais aussi l'évolution des projets Sherlock (le nouvel outil de gestion des programmes et antennes) et Marguerite (le nouveau système informatique RH).



➤ [Retrouvez le compte rendu FO de ce CSE central](#)

[Situation financière au 30 juin](#)

Le budget 2022 devait être stable et ne pas contribuer aux économies globales demandées à l'entreprise. Cela en raison des efforts antérieurs et du caractère stratégique du projet de régionalisation.

Au vu des chiffres au 30 juin dernier, la réalité n'est pas exactement celle-là : on constate en effet une économie de l'ordre de 5 millions, s'expliquant pour l'essentiel par les 3 semaines de PCA du début d'année, avec des journaux communs entre plusieurs antennes, et la suppression des matinales et 18h30. Pour le directeur du Réseau, il s'agissait de maintenir les possibilités de 2021, de budget à budget...et il veillera à ce qu'il en soit de même pour le budget 2023.

Cette période a notamment été celle d'un fort ralentissement des projets d'utilisation des droits de tirage auprès de la Fabrique. Les 5 millions économisés correspondent quasiment à ces droits de tirage non utilisés auprès de la Fabrique : l'économie constatée dans le Réseau devient une perte équivalente au sein de la direction des moyens de fabrication, qui n'a pas pu proposer à d'autres cette activité qu'elle n'a pas pu exercer avec le Réseau.

Lors de la commission économique du 8 novembre dernier, puis lors du CSE, au-delà de ce constat sur début 2022, il a été évoqué la nécessité de mieux coordonner les relations avec la Fabrique. Objectif : obtenir un meilleur lissage et éviter à l'avenir des périodes de non activité s'enchaînent avec des d'autres périodes durant lesquelles il n'y a pas les moyens de satisfaire les besoins de toutes les antennes.

Constatées également durant la commission économique, et commentées ensuite durant ce CSE, des divergences dans l'utilisation des moyens prévus, avec les plus fortes économies dans les plus petites antennes.



➤ *C'est ce que FO a dénoncé dans sa déclaration liminaire*

Le directeur du Réseau a précisé qu'une attention particulière serait portée à la situation de l'antenne des Pays de Loire lors du 1er trimestre 2023.



➤ *Pour retrouver l'intégralité des éléments présentés lors de la commission économique du 8 novembre dernier, cliquez ICI*

Santé et situation des chargés d'édition numérique

Lors de la CSSCT de février dernier, les élus avaient alerté la direction sur la dégradation des conditions de travail des Chargés d'Édition Numérique. Enfin ! Il était temps !

La direction a invité 2 professionnelles pour relater les évolutions de leur métier et les conséquences sur leur santé. Depuis 2014 (création du poste), les élus ont rappelé les années d'errance de ces salariés avec un organigramme remanié, des changements de tâches régulières, des outils (logiciels) souvent renouvelés...

Les élus ont demandé des garanties pour protéger la santé de ces salariés. La direction a donc proposé un séminaire et assuré que les réunions mensuelles seront reconduites. La direction a assuré qu'une organisation du web sera présentée au premier trimestre 2023.



➤ *Retrouvez ici le compte rendu de la CSSCT*

Information avant un projet de prise à bail en vue du déménagement du site de bourges

Les équipes de Bourges sont installées dans leurs locaux actuels depuis 2005, et ont appris début juillet 2022 que le nouveau propriétaire voulait les récupérer le 14 juillet 2023.

Ils ont donc quelques mois seulement pour trouver de nouveaux locaux et déménager (idéalement en mai/juin 2023). Depuis, six locaux ont été visités, un a été retenu, le seul correspondant au cahier des charges selon la direction. Le projet a été présenté en instance de proximité et aux salariés, mais de nombreuses questions restent en suspens. Les élus du CSE se sont interrogés sur les dimensions du local (prévu pour 8 à 10 personnes, alors que seules 5 y travaillent), les problématiques de sanitaires communs avec une autre entreprise au même étage, d'absence de douche, mais aussi des problèmes de sécurité liés au quartier, de climatisation... Pour les élus, l'urgence de la situation ne doit pas contraindre à faire un choix par défaut.

D'autant que les problématiques rencontrées reviennent régulièrement ces derniers temps lors de déménagements. Les élus du CSE ont demandé qu'un autre projet immobilier, écarté dans un premier temps, soit de nouveau étudié et que les RP soient associés aux visites avant de donner (peut-être) un avis en décembre.

Gardiennage

A France 3, le gardiennage est une fonction importante : ce sont des salariés qui travaillent, pour certains, depuis des dizaines d'années dans nos locaux. Ce sont aussi les premières personnes que l'on voit quand on arrive dans nos différentes antennes. Et ils assurent depuis des années l'accueil des invités et des différentes personnes ou sociétés prestataires qui viennent dans nos locaux.

Lors du dernier appel d'offres, les demandes de France Télévisions ont changé. Les gardiens n'ont plus de fonction d'accueil, ne doivent plus répondre au téléphone. Ils ont par contre l'obligation de suivre une formation SSIAP1 (Service sécurité incendie et assistance à personnes). Or, certaines entreprises ayant remporté l'appel d'offres n'ont pas hésité à demander à de nombreux gardiens, désireux de rester dans nos locaux, d'utiliser leur CPF pour effectuer cette formation, et parfois même de la faire sur leurs jours de congés. Les élus dénoncent ce genre de comportement, et se sont indignés des conditions de travail des gardiens dans les différentes antennes. Ils demandent à la direction du Réseau de prendre ses responsabilités et de faire respecter les droits des salariés dans les entreprises de gardiennage retenues.

Bilan des DUERP, PAPRIACT, et bilan SSCT

Rappelons déjà ce que sont ces notions, à l'appellation peu parlante, et pourtant essentielles :

DUERP : Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels.

L'employeur a l'obligation de mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise.

PAPRIACT : Programmes Annuels de Prévention des Risques Professionnels.

Ce document sert à renforcer la prévention en santé au travail et au plan d'action mis en place après avoir réalisé leur évaluation des risques et rédigé leur document unique DUERP.

Bilan annuel SSCT : Santé Sécurité des Conditions de Travail. C'est le bilan annuel « santé » renseigné par les RH et les médecins du travail.

La CSSCT a traité les différents DUERP, Papriact et bilans SSCT des 24 antennes environ 75 documents.

En préambule, il a été rappelé que le logiciel *Andeline*, utilisé auparavant, a été remplacé au profit d'*Acciline* avec pour objectif de rendre les documents plus lisibles. Mais force est de constater que les DUERP n'apparaissent pas plus clairs et que les contenus des PAPRIACT et Bilans annuels SSCT restent insuffisants.

Les élus de la CSSCT constatent que les documents sont traités de façon très disparates selon les régions. Nous notons que lorsque les animateurs prévention sécurité ou les élus RP portent le DUERP, ceux-ci sont souvent de qualité et plus complets. (ex : Strasbourg ou Reims). Il est impératif que tous les acteurs (Animateurs Prévention Sécurité et Représentants de Proximité) reçoivent une formation adéquate. Beaucoup de RP se sont plaints de leur méconnaissance du document.

Dans certaines régions, la direction a imposé l'étude du DUERP alors que les élus locaux souhaitaient reporter le point, faute d'avoir pu étudier le document en amont. Les élus de la CSSCT déplorent cette précipitation et proposent d'info-consulte le CSE Central en janvier ou février. Ainsi les élus auraient une vision plus large des risques de l'année concernée.

Pour la Fabrique, le périmètre des DUERP n'est pas clair : les divers collectifs sont mélangés aux équipes du Siège et par conséquent ne dépendent pas forcément de la CSSCT Réseau.

Le président Martinetti s'engage à ce que les directeurs régionaux traitent chaque trimestre en instance de proximité un point sur les DUERP.



➤ [Retrouvez ici le compte rendu de la CSSCT](#)

Vie du cse

Les élus ont adopté une nouvelle convention juridique avec le CSE, et pris connaissance de l'attribution de 3 voyages proposés par les élus des ASC des antennes d'Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine à 3 agences. L'heure est désormais aux communications pour ces voyages, afin que les salariés puissent s'inscrire.

Enfin, un nouveau président a été élu à l'unanimité pour les ASC de Champagne Ardenne : Régis Engrand remplace Badra Brini.

CSE EXTRAORDINAIRE CONSACRÉ À LA SITUATION SUR L'ANTENNE D'ANTIBES

Dans un contexte extrêmement tendu, avec notamment un projet de déménagement très contesté par une grande majorité du personnel, une autre tension existe depuis un certain temps entre la déléguée CFDT et les représentants des autres syndicats. Du fait de cette situation et des accusations graves portées de part et d'autres, plusieurs représentants syndicaux ont été victimes d'accidents du travail : l'une d'elle a même dû être hospitalisée. Tout cela nécessite donc un regard extérieur afin d'objectiver les faits et parvenir à apaiser les choses.

La veille de ce CSE, la CFDT venait d'exercer une alerte pour danger grave et imminent, portant sur la déléguée CFDT et sur l'ensemble du collectif, dans laquelle elle demandait la mise en œuvre d'une « équipe de veille locale » avec la direction régionale, la médecine du travail, le psychologue du travail et 2 représentants de proximité CFDT.

Pour les élus des autres syndicats au CSE, il est paru évident que cette configuration manque de pluralisme et de transparence. Et qu'une structure telle que la CSSCT (composée d'élus de chacun des syndicats, y compris la CFDT) est plus appropriée pour effectuer un travail de qualité. C'est la raison pour laquelle les élus du CSE ont adopté (par 18 voix sur 23) une résolution faisant reconnaître un danger grave par risques répétés et diligentant une expertise, à la demande du CSE.

Prochain CSE du Réseau prévu les 7 et 8 décembre

Vos élus CSE • réseau : Titulaires : Grégory HEN - Laurence ROMET - Emeline DROXLER - Bruno DEMANGE - Claude FALLAS - Teddy CARUEL • **Suppléants:** Thierry COLIN - Hervé MORIN - Christophe AMOURIAUX - Sabrina MARTIN - François ORMAIN- Amélie DOUAY • **Représentant Syndical :** Roya Moradpour